

# 2017

# Conférence presse

Bilan de la délinquance et de l'activité des services de police  
et de gendarmerie dans le Bas-Rhin en 2016.

24 janvier 2017





# [ Sommaire ]

---

<b>01</b>	Introduction	04
	Mémento	05
Introduction		
<b>02</b>	État des lieux dans le Bas-Rhin	06
	2016 : Consolidation des dispositifs de lutte	06
	Des efforts renouvelés sur le suivi et...	08
	Une coordination renforcée avec...	08
	Le dispositif "Sentinelle"...	09
	Un surcroît d'activité général lié...	09
	Une surveillance des frontières renforcée	09
Lutte contre le terrosime		
<b>03</b>	En 2016, les priorités de l'État...	10
	Focus : Les zones de sécurité prioritaires	12
	Une hausse des atteintes volontaires à...	13
	Des résultats favorablement orientés...	14
	Des escroqueries et infractions...	16
	La lutte contre les trafics de stupéfiants et...	17
	Focus : Coopération transfrontalière,...	18
	Focus : Le groupe d'intervention régional...	18
	Focus : Une nouvelle stratégie de prévention...	19
	Crimes et délits enregistrés et...	20
Lutte contre la délinquance		
<b>04</b>	Bilan sur 10 ans	21
	Bilan 2016	22
	Perspectives pour 2017	22
	Évolution sur 10 ans de l'accidentalité...	23
Sécurité routière		

# INTRODUCTION

L'année qui vient de s'achever a été, sur le plan national, douloureusement marquée par de lâches attentats. Dans ce contexte, les capacités opérationnelles, en matière d'ordre public comme de lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de délinquance, ont été très fortement mobilisées.

Dans le Bas-Rhin, les services ont activement agi contre la menace terroriste, comme en témoignent les arrestations, à Strasbourg, dans la nuit du 19 au 20 novembre 2016, de quatre membres d'une cellule soupçonnée de préparer un attentat. Le rétablissement des contrôles aux frontières à l'occasion de la COP21, puis dans le cadre de l'état d'urgence, la sécurisation de nombreuses manifestations ou événements, tel le marché de Noël de Strasbourg, ont également nécessité un investissement soutenu de la part des forces de l'ordre. Ces dernières ont, par ailleurs, maintenu une présence forte sur l'ensemble du territoire, au plus près des populations.

**Pour la deuxième année, les chiffres qui rendent compte de cet engagement sont issus d'une rénovation de l'outil statistique et d'un important travail de contrôle et de cohérence.** Cette évolution rend possible la

comparaison sur plusieurs années de l'action de la gendarmerie nationale et de la police, qui, jusqu'alors, n'étaient pas dotées des mêmes outils. Elle permet, également, de fiabiliser les chiffres de la délinquance et de les comparer aux enquêtes de victimisation afin d'offrir un reflet fidèle et complet de l'action des services. La mesure de l'activité des forces de sécurité est, grâce à cette réforme, centrée sur la notion de victime, et non sur une addition de faits déconnectés de toute réalité.

**Cette refonte nécessaire s'inscrit dans la continuité des efforts consentis par le Gouvernement pour assurer la sauvegarde de l'ordre public, objectif à valeur constitutionnelle. Elle permet également une image fidèle de l'engagement exceptionnel des femmes et des hommes qui, cette année encore, se sont investis au profit de tous, sous l'autorité du Préfet ainsi que celles des Procureurs de la République et en lien étroit avec nos partenaires, collectivités ou associations.**

Ce dossier est destiné à vous présenter les résultats de cet engagement et les perspectives de l'année 2017.

# MÉMENTO

---

Conformément à la doctrine nationale, la partie relative au bilan de la délinquance respecte la présentation préconisée par le service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMI). Elle met en avant neuf indicateurs. Les données statistiques reflètent les faits commis sur le territoire du département, indépendamment du service qui les a constatés. Cet effort d'exhaustivité, fondé sur une redéfinition du périmètre statistique, rend toutefois impossible les comparaisons avec les années antérieures à 2016.



# Lutte contre le terrorisme Une priorité maintenue

## État des lieux dans le Bas-Rhin.

Au plan national, l'année 2016 a été marquée par la poursuite de l'augmentation du nombre de personnes soupçonnées de radicalisation et des départs en direction de zones de conflit.

Cette tendance est également constatée dans le département du Bas-Rhin. Si certains dossiers relèvent d'un traitement policier et judiciaire, la majorité procède de situations pour lesquelles la radicalisation n'est que l'une des facettes d'une problématique complexe de fragilité psychologique, de difficultés familiales, sociales, éducatives, identitaires. Plus de la moitié des signalements de radicalisation croise avec la délinquance.



## 2016 : consolidation des dispositifs de lutte contre la radicalisation.

Les services de police et de gendarmerie sont mobilisés depuis 2013 afin de réduire l'exposition au risque de la capitale européenne et de sa population.

Le dispositif de lutte contre la radicalisation est en place dans le Bas-Rhin depuis mai 2014 ; il est régulièrement renforcé :

- Un état major de sécurité est tenu, avec le Procureur de la République, au moins tous les mois et parfois, plusieurs fois par semaine si l'actualité le justifie ;
- L'ensemble des signalements est examiné par tous les services de police et de gendarmerie, la préfecture, l'administration pénitentiaire, selon un rythme hebdomadaire et avec une information régulière des Parquets ;
- Sous la supervision du Préfet et du Procureur de la République, la cellule de détection comprend les services de renseignement de la police et de la gendarmerie, les Parquets, la section des

# ne en 2016



mineurs du Parquet de Strasbourg et le référent départemental. Elle centralise tous les signalements en provenance du numéro vert national, des acteurs locaux, police, services publics, parents. Elle produit une notice d'information qui est immédiatement partagée entre tous les membres de la cellule. Elle est activée en cas de nécessité 7 jours sur 7. L'objectif est de pouvoir prendre les décisions urgentes en matière judiciaire, en matière administrative ou encore d'obtenir une évaluation psychiatrique ou psychologique rapide. Il s'agit

de contribuer à la cohérence entre le travail policier et l'action pénale.

■ Cette cellule de détection travaille en coordination avec le centre national de prévention de la radicalisation (CNAPR) qui gère la plateforme nationale d'appel (0 800 005 696), l'Unité de Coordination pour la Lutte Antiterroriste (UCLAT), le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et les services centraux du Ministère de l'Intérieur

**STOP-DJIHADISME.GOUV.FR**

**RADICALISATION DJIHADISTE.**

**FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANTS**

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation



**0 800 005 696**

**Service & appel  
gratuits**



### Des efforts renouvelés sur le suivi et l'accompagnement des signalements.

Le dispositif de lutte contre la radicalisation est fondé sur la prise en compte, dès la détection, des situations qui justifient d'un accompagnement. À l'appréciation de la section des mineurs du Parquet de Strasbourg et de l'autorité préfectorale, cet accompagnement s'effectue soit dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (saisine du juge des enfants), soit par le moyen des dispositifs mis en place avec la Maison des Adolescents (MDA) ou avec l'association SOS Aide aux Habitants, soit en combinant les deux

logiques.

110 accompagnements sont actuellement en cours.

Une cellule d'accompagnement placée sous l'Autorité du Parquet et de l'Autorité Préfectorale s'assure du suivi de toutes les situations. Y participent la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale, les grandes structures sociales du Conseil Départemental et de l'Eurométropole.

### Une coordination renforcée avec les collectivités locales.

Progressivement structuré à partir de la détection qui, en 2014, était l'action la plus urgente à conduire, puis de l'accompagnement, le dispositif s'est étoffé, en 2016, avec la montée en puissance des collectivités locales, en particulier dans le domaine de la prévention.

Un protocole opérationnel départemental a été signé le 8 juillet, en présence de la région Grand Est, entre la Préfecture, l'Autorité Judiciaire, l'Education Nationale et les acteurs locaux :

Conseil Départemental, Eurométropole, villes de Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Saverne et association des maires du Bas-Rhin. Les principales villes du département hors la métropole ont été associées au protocole. L'Eurométropole a décliné le protocole, en structurant en son sein, une mission radicalisation.

Ce protocole est intervenu au moment de la signature de conventions nationales entre l'État et l'Association des Maires de France, de nombreux-

es associations d'élus locaux et l'Association Nationale de Prévention Spécialisée. C'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux qui est engagée. L'objectif est de réintégrer des jeunes qui se marginalisent. Dans ce domaine, l'importante contribution qu'apportent l'Université, l'Observatoire de l'Intégration et de la Ville, l'Ecole Supérieure de Travail Social, pour la formation des agents publics, des cadres as-

sociatifs et des cadres religieux est à signaler. C'est également dans ce domaine que la MDA de Strasbourg, grâce à un contrat passé avec l'agence régionale de santé (ARS), doit devenir une plateforme de ressources pour la région Grand Est. L'objectif global est de multiplier le nombre des acteurs en capacité de prendre en charge des jeunes en voie de radicalisation et d'agir en prévention sur les publics cibles.

### Le dispositif "Sentinelle" au plus proche des populations.

Des renforts militaires ont été octroyés au département du Bas Rhin dès le 13 janvier 2016, en supplément des forces déjà dédiées à la protection des lieux sensibles comme la gare ou l'aéroport.

Les patrouilles de soldats déjà actives en 2015 ont été renforcées par le soutien d'unités proterre spécialisées dans les missions prioritaires de protection, notamment dans le cadre de la sécurisation des grands évènements comme le marché de Noël.



### Une surveillance des frontières renforcée

Dans le cadre de l'état d'urgence déclaré au moment des attentats de novembre 2015 et prolongé jusqu'au 15 juillet 2017, le maintien des contrôles aux frontières a donné lieu au nombre de contrôles suivants, depuis novembre 2015 :

DDSP : 67 324	CRS : 4 910
PAF : 700 282	Gendarmerie: 193 373
Douanes : 4 560	

Ces contrôles ont donné lieu à 2 144 refus d'entrée et à l'interpellation ou placement en garde à vue de 304 personnes.

La mission Sentinelle est également intervenue en appui à la surveillance des frontières.

### Un surcroît d'activité général lié à l'état d'urgence.

Les forces de l'ordre ont densifié leurs dispositifs de sécurisation des grands évènements. A titre d'exemple, l'accès à la Grande Ile a fait l'objet d'un filtrage quotidien à l'occasion des manifestations importantes maintenues malgré le maintien de l'état d'urgence (Festival des Arts de la Rue, Marché de Noël, Braderie, visite du Dalaï-lama, protection des édifices religieux, etc...). En dépit de la gêne occasionnée pour la circulation, l'acceptation par tous les usagers de la route a été plutôt forte. Le professionnalisme et la pédagogie des forces de l'ordre sur le terrain ont eu un effet positif à cet égard et ont permis l'enracinement d'une logique de co-production de la sécurité.

# Lutte contre la délinquance



En 2016, les priorités de l'Etat en matière de lutte contre la délinquance, déclinées au niveau départemental lors de l'Etat Major de Sécurité (EMS), se sont concentrées sur :

- les violences faites aux personnes; les atteintes aux biens,
- les escroqueries et les infractions économiques et financières;
- la lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine.

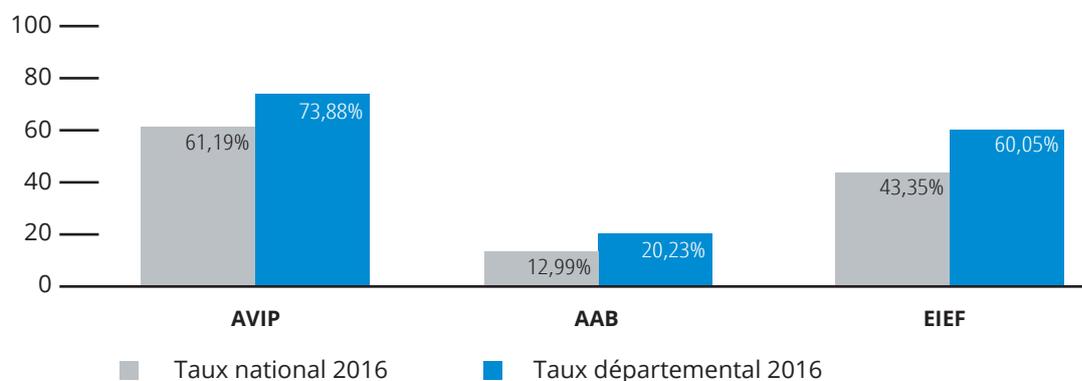
Elles font l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre des réunions de sécurité.

Dans le département du Bas-Rhin, ces thématiques ont enregistré des résultats nuancés en 2016. Les atteintes aux biens baissent de plus de 7% sur l'année passée grâce notamment à un fort recul des vols de véhicules (-12%) et des vols sans violence (-6,9%).

En matière de lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine, l'année 2016 a enregistré des résultats exceptionnels avec des saisies représentant un montant total de 14 millions d'euros. Des efforts doivent cependant être poursuivis et renforcés concernant les atteintes aux personnes qui, avec une hausse globale de 6,3%, suivent la tendance nationale. Parmi elles, les violences sexuelles et les menaces et chantages doivent faire l'objet d'une attention particulière même si cette hausse reflète également les résultats d'une politique constante et déterminée des pouvoirs publics à encourager les dépôts de plaintes et l'aide aux victimes.

## TAUX D'ÉLUCIDATION

	AVIP			AAB			EIEF		
	2015	2016	Évolution en points	2015	2016	Évolution en points	2015	2016	Évolution en points
<b>Taux national</b>	61,16%	61,19%	+0,03	13,18%	12,99%	-0,19	47,38%	43,35%	-4,03
<b>Taux départ.</b>	<b>74,43%</b>	<b>73,88%</b>	<b>-0,55</b>	<b>19,38%</b>	<b>20,23%</b>	<b>+0,85</b>	<b>55,44%</b>	<b>60,05%</b>	<b>+4,60</b>



### **PLAN POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : un soutien supplémentaire à la protection des agents et à la modernisation des équipements en 2017**

Le gouvernement a annoncé le 26 octobre 2016 un "plan pour la sécurité publique" en faveur de la police. Parmi les mesures annoncées, certaines visent à renforcer et à moderniser l'équipement, les véhicules, les commissariats et les casernes des gardiens de la paix, grâce à une enveloppe de 250 millions d'euros. Il prévoit également la fin des "tâches indues" (garde statiques, missions d'extractions), d'améliorer la protection juridique des forces, d'harmoniser les règles applicables à l'usage des armes et de restaurer le respect qui doit être dû aux

représentants de la force publique en prévoyant, en cas d'outrage, des peines équivalentes à celle de l'outrage à magistrat.

Ces dispositions font suite à un effort de recrutement qui verra 9 000 personnels supplémentaires recrutés à la fin 2017, à la mise à niveau des équipements, notamment à travers les plan "BAC" et "PSIG Sabre". D'ici 2020, 850 millions d'euros seront affectés à des améliorations statutaires et de carrières.

Le département du Bas-Rhin bénéficiera en 2017 de cet effort national en faveur de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail de ceux qui la garantissent.

# focus

## LES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES

Les ZSP permettent une coordination renforcée entre police, Éducation nationale, autres services de l'État, Collectivités territoriales et associations, afin de lutter en profondeur contre tous les phénomènes de délinquance, de nuisances et d'incivilités parfois enracinés sur un territoire.

Dans le Bas-Rhin, deux quartiers ont été retenus à ce titre : le Neuhof dès 2012 puis la Meinau en 2013. Le pilotage des ZSP s'opère à travers une formation partenariale (Ministère de l'Intérieur-Justice-Collectivités-Direction des finances publiques-Douanes) qui fixe les objectifs opérationnels.

Les trois objectifs fixés initialement ont été maintenus pour 2017 :

- ***lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine ;***
- ***lutte contre les troubles graves à la tranquillité publique, notamment l'appropriation de l'espace public par les deux roues motorisés utilisés notamment pour le trafic de stupéfiants ;***
- ***préservation de l'espace industriels de la Plaine des Bouchers, intégré à la ZSP de la Meinau.***

La mobilisation des forces au sein des ZSP a été poursuivie. Outre la présence quotidienne de la Brigade Spécialisée de Terrain et des opérations dans les communs et dans les caves des immeubles, les services ont engagé un dialogue soutenu avec les collectivités et les bailleurs. Cette proximité a permis d'obtenir des résultats satisfaisants :

- 234 affaires relatives aux stupéfiants ont été relevées par les services, dont 48 affaires de trafic-revente et usage-revente ;
- 25 interventions en lien avec les rodéos deux roues.



**28 kg de produits stupéfiants,  
10 781€ d'avoires criminels saisis au sein des ZSP par la DDSP**

S'agissant des principales catégories d'infraction, les résultats obtenus dans les ZSP par les forces de l'ordre sont positifs et se traduisent par une baisse de près de 13 % des atteintes aux biens (source DDSP).

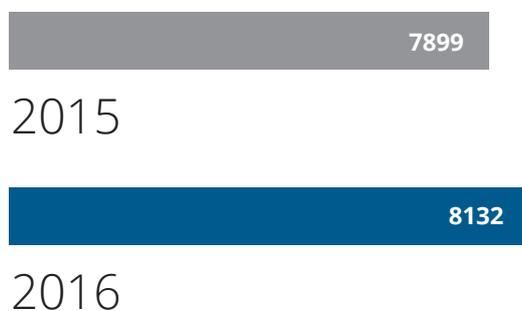
## Une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

### ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES OBSERVÉES

Les faits constatés par les forces de l'ordre révèlent une hausse régulière de cette catégorie d'infractions entre 2015 et 2016. Avec 8 132 faits au 31 décembre 2016 contre 7 899 en 2015, elles progressent de 2,95 %, soit 233 faits supplémentaires.

Au sein de cette catégorie d'actes, 17 **homicides** ont été recensés.

Les **coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus** représentent près de 42% des atteintes aux personnes avec 3 384 faits constatés. En 2016, les violences intra-familiales (VIF) représentent 34% des violences à personne. Dans 78% des cas, les victimes sont des femmes. Les violences conjugales entrent pour 24% dans ces faits, les violences hors conjugales 10%.



■ Évolution des atteintes aux personnes

### FACTEURS EXPLICATIFS

L'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique traduit en partie une hausse des dépôts de plaintes, suscités par une politique d'encouragement constante et déterminée de l'Etat en direction des victimes.

Une démarche de sensibilisation a été mise en oeuvre auprès des professionnels de santé et des organismes de transports. A titre d'exemple, des réunions se sont tenues avec la CTS encourageant les dépôts de plainte relatifs aux faits constatés sur les lignes de bus et de tram.

S'agissant des violences intra-familiales, les dépôts de plainte sont également plus nombreux du fait de la reconduite de la mise à disposition de téléphones portables aux femmes en grand danger.

La hausse des atteintes aux personnes est portée par un nombre important de violences non crapuleuses, qui représente plus de 58% des AVIP et augmente de 3,12 %, ainsi que par une progression des atteintes sexuelles, qui représentent 6,76 % des AVIP avec 566 infractions.

Pour cette dernière catégorie d'infractions, 36 actes supplémentaires sont recensés, ce qui équivaut à une progression de 6,96 % de ces faits. Pour mémoire, la hausse de cet agrégat atteignait 45,45 % au terme du premier trimestre de l'année et 22,44 % au terme du premier semestre.

530

2015

566

2016

■ Évolution des violences sexuelles

## RÉPONSE DES FORCES DE L'ORDRE

Le taux d'élucidation des affaires d'atteintes aux personnes s'élève à **73,88%**, traduisant le fort engagement des services. Il est **supérieur de 12,69 points** au taux national.

S'agissant des violences sexuelles, le taux d'élucidation atteint quant à lui **74,15% (contre 69,11 % au niveau national), en hausse de 0,94 points** par rapport à celui constaté au 31 décembre 2015.

Ces résultats confirment l'importance de la stratégie de lutte contre la délinquance et la criminalité nocturne mise en place dans le département.

**Des résultats favorablement orientés pour les atteintes aux biens.**

## ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

En termes d'évolution, le nombre d'atteintes aux biens constatées par les services corrobore la

tendance favorable qui se dessinait l'an passé. Avec 23 624 faits au 31 décembre 2016 contre 25 585 en 2015, elles connaissent une diminution significative de 7,66%. Le repli continu des atteintes aux biens se confirme entre 2015 et 2016, période pendant laquelle environ 2 000 victimes de moins sont à déplorer.

Plus d'un tiers de ces faits sont des **vols sans violences contre les personnes** (8 899 faits), dont font partie les vols à la tire. 1 268 faits de cette nature ont été constatés par les forces de sécurité, soit 65 de plus qu'au terme de l'année 2015, pour une hausse de 5,4%.

Avec 5 461 faits, les **vols simples contre des particuliers dans les lieux publics** représentent près de 61% des vols sans violences et progressent de 3,45% par rapport au 31 décembre de l'année dernière.

Autres agrégats compris dans la catégorie des atteintes aux biens, les nombres de **vols avec armes à feu, armes blanches ou par destination** (vols à main armée inclus) et de vols violents sans armes sont relativement faibles avec respectivement 88 et 590 faits.

Faisant l'objet d'un plan de lutte national, les **cambrjolages de logements** font l'objet d'une attention particulière. Cependant, 2250 faits ont été commis dans le Bas-Rhin en 2016. Celle-ci concerne principalement les zones rurales (+5%). Les zones urbaines et péri-urbaines enregistrant un recul de 6,22%.

Les cambriolages de locaux commerciaux ont connu quant à eux une baisse de 11,06%.

**S'agissant des vols liés à l'automobile et aux deux roues, 3 agrégats sont retenus :**

- **les vols de véhicules automobiles ou deux roues motorisés (vols de véhicules de transport de fret, vols d'automobiles, vols de véhicules motorisés à deux roues) ;**
- **les vols dans les véhicules (vols à la roulotte) ;**
- **les vols d'accessoires sur véhicules.**

Globalement, ces faits (3 417) représentent environ 15% des atteintes aux biens, les **vols à la roulotte** étant, en numéraire, les plus importants avec 1 893 faits. La baisse de ce dernier agrégat est proche de 22%.

Avec respectivement 922 et 602 faits, le nombre de vols de véhicules automobiles ou deux roues motorisés et les vols d'accessoires sur véhicules reste faible.

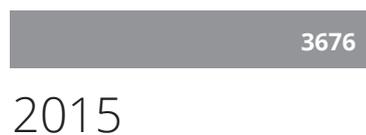
Le nombre de ces faits est respectivement en baisse de 12 et 41%.

certaines départements limitrophes, semble s'être affaibli, grâce au démantèlement de réseaux opérés en 2015.

Ces faits sont en baisse de -0,68 % dans le département, repli porté par la diminution des vols par effraction constatés dans le centre du département (Strasbourg : -4,64 % et Molsheim : -3,09%).



■ Évolution des atteintes aux biens



■ Évolution des cambriolages

## FACTEURS EXPLICATIFS

Contrairement aux observations de l'année passée, le phénomène particulier des cambriolages opérés par des groupes internationaux ayant durement touché le bassin rhénan ainsi que



La catégorie des atteintes aux biens rassemble également les atteintes de faible ampleur dont le préjudice matériel individuel est limité mais dont le cumul a des conséquences significatives pour le quotidien des victimes.

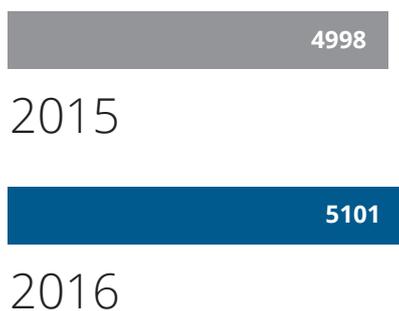
## RÉPONSE DES FORCES DE L'ORDRE

Le taux d'élucidation des Atteintes aux biens atteint 20,23 %, il est en hausse de 0,85 points par rapport à 2015. A l'instar des atteintes aux personnes, ce taux est supérieur de 7,24 points à celui observé au niveau national.

**Des escroqueries et infractions économiques et financières stables depuis 2010.**

## ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES OBSERVÉES

Entre 2015 et 2016, le nombre de ces faits est en hausse de 2,06 %, avec 103 faits supplémentaires.



■ Évolution des escroqueries

## FACTEURS EXPLICATIFS

L'essor de l'utilisation d'internet peut en partie expliquer cette augmentation des EIEF : par le nombre croissant de victimes portant plainte

par ce biais, mais aussi par la hausse du nombre d'escroqueries organisées et par l'évolution de fraudes dites par "hameçonnage" ou "phishing".

Cette technique est utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité et de soutirer des mots de passe, numéro de carte de crédit, etc. Dans ces deux derniers cas, l'interpellation des auteurs de ces méfaits se révèle extrêmement difficile.

## RÉPONSE DES SERVICES

Bien que vraisemblablement plus difficile à résoudre, le nombre d'escroqueries élucidées **est en hausse de 4,60 points**, passant de 55,44% en 2015 à 60,05 % en 2016.

Il est **supérieur de 16,70 points** à celui relevé sur le territoire national.



**La lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine toujours au cœur de l'activité des services.**

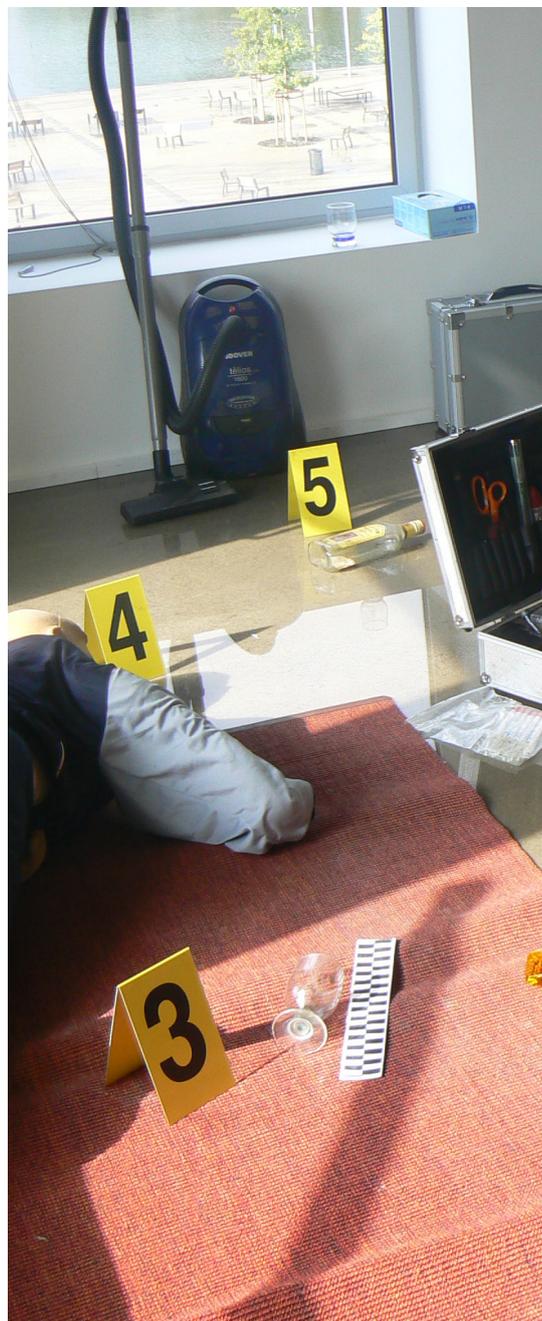
Fondée sur une approche partenariale entre les services, la lutte contre l'économie souterraine a débouché sur de nombreuses affaires permettant de saisir des produits stupéfiants (notamment du cannabis), des biens mobiliers ou immobiliers et des armes.

La DDSP a saisi près de 57 kilos de produits stupéfiants dans différents quartiers de Strasbourg (hors ZSP) et communes de l'Eurométropole, et 23 dans les ZSP. Source DDSP.

Ces enquêtes de long terme, qui mobilisent un nombre important de personnels et exigent une coopération parfaite des services, ont rendu possible le démantèlement de bandes organisées. Elles s'ajoutent aux opérations de contrôle ou aux patrouilles régulièrement menés sur l'ensemble du territoire de la République.



En matière de saisie des avoirs criminels, l'année 2016 a été exceptionnelle. Le montant des saisies a atteint un record, dépassant 14 millions d'euros. Les saisies de produits stupéfiants ont, quant à elles, augmenté de près de 70%.



## focus

# COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, UNE CULTURE DU PARTENARIAT INDISPENSABLE À L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Si de nombreux outils de coopération existent à l'échelle du territoire bas-rhinois (CLS, CISPD), la spécificité géographique du département se traduit par une coopération transfrontalière très dense.

Le centre de coopération policier et douanier (CCPD), situé depuis 1999 à Kehl, constitue un instrument incontournable de la coopération entre la France et l'Allemagne :

Recueil et échanges d'information, coordination lors d'interventions communes, communication spontanée d'information ou poursuites transfrontalières.

Au-delà de ce dispositif donnant corps à l'espace de liberté, de sécurité et de justice européen, les liens entre les forces de l'ordre allemandes et françaises sont étroits et permettent d'accroître l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la délinquance. Ainsi, les représentants des services français et allemands entretiennent des contacts directs et fréquents. Cette proximité a notamment permis de garantir un rétablissement rapide et efficace du contrôle des frontières à l'occasion de la COP 21 en 2015 et de poursuivre la surveillance sur l'ensemble de l'année 2016.

# LE GROUPE D'INTERVENTION RÉGIONAL (GIR), UN OUTIL EFFICACE ET POLYVALENT.

Les GIR sont des entités policières pluridisciplinaires, chargées d'agir contre la délinquance en **appui avec tous les services**, sous tous ses aspects en utilisant l'ensemble des moyens législatifs et réglementaires, sur le plan pénal, fiscal, douanier ou administratif.

Dans un contexte de saisies d'objets criminels record, 471 425 000€ au niveau national, le GIR

Alsace s'est également illustré en effectuant des saisies pour un montant de 11 246 844€, soit une hausse de 180% par rapport à 2015.

Il a également saisi 1 062 kg de produits stupéfiants, contre 628 kg en 2015, soit une hausse de 69,18%. Le cannabis représente 99% de ces saisies, avec 1 061 kg.

# focus



## UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE DÉLINQUANCE POUR LE BAS-RHIN

Les priorités de la stratégie la délinquance des jeunes, la tranquillité publique, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences faites aux femmes.  
lutte contre la radicalisation

### LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

Levier financier de l'État pour mettre en œuvre les priorités de la stratégie de prévention de la délinquance, l'enveloppe déléguée dans le Bas-Rhin en 2016 s'est élevée à 539 111€.

Le fonds a majoritairement financé les actions en faveur de la prévention de la délinquance des jeunes (251 851€, 46,72 %) et celles en direction de l'aide aux victimes, de la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes (241 800€, 44,85 %).

Un montant de 141 760€, soit 26,3 % du FIPD a été réservé pour le financement d'actions au sein des ZSP.

Par ailleurs, des subventions ont été octroyées aux communes pour la vidéo-protection (172108 €) et l'équipement des polices municipales (13 928 €). 113 000 € ont été alloués au Département au titre de la lutte contre la radicalisation.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance est déclinée dans le Bas-Rhin au plus près des territoires, en étroite concertation avec les autorités judiciaires, les Maires et le Conseil départemental. Adoptée en Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance le 14 janvier 2013, elle privilégie une approche de proximité visant à apporter des réponses opérationnelles destinées aux publics les plus exposés. Ce plan identifie les actions à engager ou à renforcer en faveur d'une politique de prévention de la délinquance encore plus efficace sur le territoire du Bas-Rhin.

La stratégie départementale permet également de faire le lien entre les différentes actions mises en œuvre dans les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et celles qui sont financées par la politique de la ville.



## Crimes et délits enregistrés et activité des services de Police et des unités de la Gendarmerie

	Année 2015	Année 2016	Variation
<b>1. les atteintes aux biens</b>	<b>24989</b>	<b>23157</b>	<b>-7,33%</b>
1.1 vols sans violence	19734	18372	-6,9%
1.2 vols avec violence	733	678	-7,50%
1.3 destructions et dégradations	4522	4107	-9,20%
<b>2. atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>7673</b>	<b>8160</b>	<b>6,30%</b>
2.1 violences physiques crapuleuses	735	682	-8,00%
2.2 violences physiques non crapuleuses	4495	4722	5,10%
2.3. violences sexuelles	495	594	20,00%
2.4 menaces et chantages	1948	2162	11,00%
<b>3. Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>4164</b>	<b>4599</b>	<b>10,40%</b>



# Sécurité routière

**1** Le nombre de morts sur les routes du Bas-Rhin a fortement baissé depuis 10 ans

Année	Nombre d'accidents	Personnes tuées à 30 jours	Personnes blessées hospitalisées	Total personnes blessées
2007	1157	68	527	1467
2016	815	46*	311*	1004*
Evolution sur 10 ans	- 29,55 %	- 32,35 %	- 40,98 %	- 31,56 %

## Prévention :

- partenariat avec l'éducation nationale, le Département et l'Université pour sensibiliser les jeunes aux risques routiers ;
- financement de 68 projets dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière d'un montant de plus de 70 000 euros ;
- sensibilisation des lycées aux enjeux de la sécurité des deux roues motorisés (crash test) ;
- signature d'une convention avec l'entreprise Kuhn sur la sécurité des employés sur les routes.

## Sanctions :

Les actions de prévention sont menées en parallèle de dispositifs répressifs chargés de sanctionner les actes de délinquance routière.

Les forces de l'ordre ont conservé un degré de vigilance élevé en 2016 :

- 13173 opérations de contrôle de vitesse effectuées qui ont révélé 86853 infractions pour excès de vitesse.
- 163651 dépistages d'alcoolémie réalisés dont 2428 ont été positifs.

## Le système de radars sécurisant les routes et autoroutes du Bas-Rhin a été élargi en 2016 portant le dispositif à :

- 24 radars vitesse dont 5 sur autoroutes, 2 sur routes nationales, 14 sur routes départementales, 3 sur voies communautaires (en agglomération de Strasbourg),
- 10 radars pédagogiques installés en zone de vigilance accrue,
- 12 carrefours équipés de radars feux rouge dont 7 sur l'agglomération de Strasbourg, 3 à Sélestat et 2 à Haguenau,
- 2 radars discriminants sur la RD 1083 et sur l'autoroute A35,  
1 radar vitesse moyenne sur la RD 25,
- 13 radars autonomes (quatre dans le cadre de la sécurisation d'une zone de chantier et neuf dans le cadre de la sécurisation de zones de danger temporaire,
- 7 radars mobiles de dernière génération.

# Sécurité routière

**2** À rebours de l'évolution favorable depuis 10 ans, le bilan pour 2016 souligne un relâchement préoccupant des usagers de la route.

Année	Nombre d'accidents	Personnes tuées à 30 jours	Personnes blessées hospitalisées	Total personnes blessées
2015	633	35	284	783
2016	819	46	311	1005
Évolution entre 2015 et 2016	+ 29,4 %	+ 31,4 %	+9,5 %	+28,4 %

## Constats :

- La majorité des accidents a eu lieu hors agglomération, de jour, dans des conditions de circulation normale.
- Les accidents mortels concernent davantage les usagers vulnérables et les seniors, tandis que la part des jeunes baisse.

### Les comportements des usagers restent une cause majeure d'accidentalité :

- manquements aux règles du code de la route
- comme le non-respect des priorités ou les manœuvres dangereuses (32%),
- consommation d'alcool et/ou de stupéfiants(24%),
- vitesse excessive ou inadaptée (24%),
- non-port de la ceinture de sécurité ou du casque (12%),
- conduite en contresens (5%) et usage de distracteurs (2%).



## 3 Perspectives pour 2017

### Renforcement des actions de prévention :

- 70 projets ont été validés dans le cadre du PDASR, notamment avec la CARSAT et les employeurs.
- La mise en œuvre des nouvelles réglementations nationales comme le port de gants obligatoire pour les motocyclistes.
- actions en direction des publics vulnérables
- démarches de conventionnement des grandes entreprises du Bas-Rhin pour la prise en compte du risque routier de leurs salariés

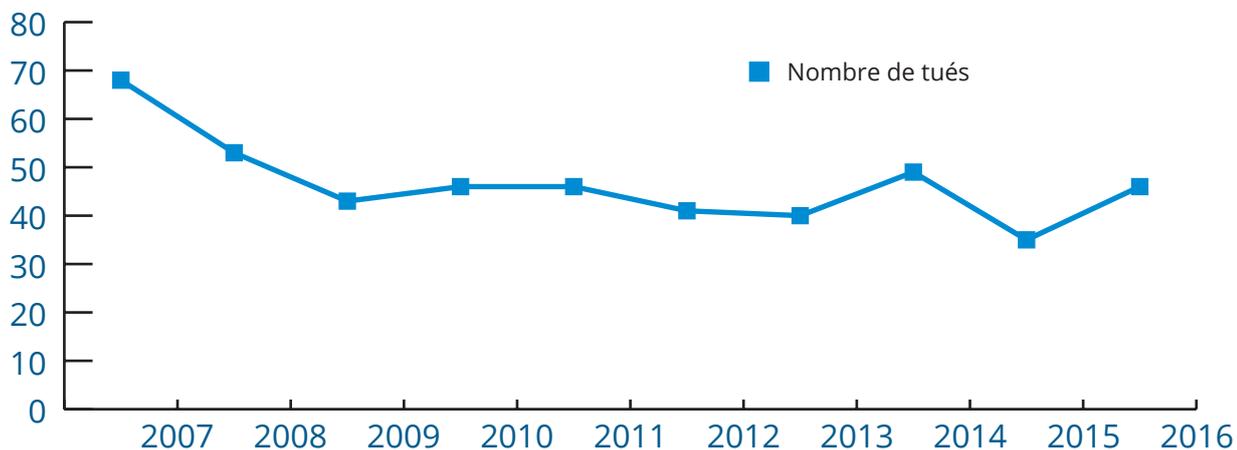
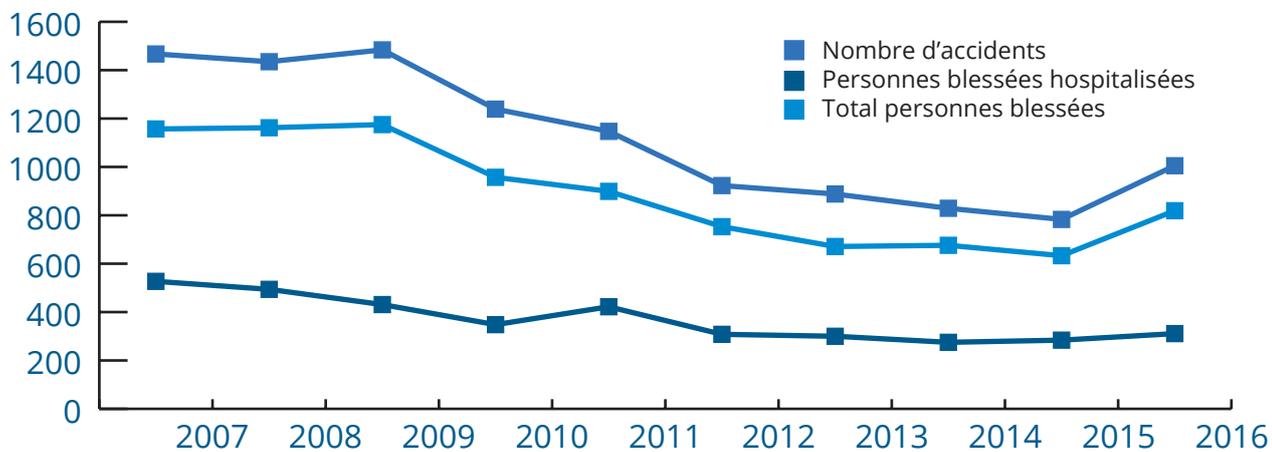
### Poursuite des contrôles et des sanctions contre les délinquants routiers :

- reconduction des opérations de contrôles renforcés : vacances de Pâques, Pentecôte, Toussaint, grands événements ;
- densification des contrôles aléatoires ;
- installation de radars automatiques de nouvelle génération.

# Sécurité routière

## 4 Évolution sur 10 ans de l'accidentalité routière dans le Bas-Rhin

Années	Nombre d'accidents	Personne tuées à 30 jours	Personnes blessées hospitalisées	Total personnes blessées
2007	1157	68	527	1467
2008	1162	53	494	1435
2009	1175	43	431	1484
2010	957	46	348	1239
2011	899	46	422	1147
2012	753	41	308	923
2013	671	40	300	888
2014	676	49	275	829
2015	633	35	284	783
2016	819	46	311	1005
Évaluation sur 10 ans	-29,55%	-32,35%	-40,98	-31,56



# Préfecture du Bas-Rhin

5, Place de la République - Strasbourg

[WWW.BAS-RHIN.GOUV.FR](http://WWW.BAS-RHIN.GOUV.FR)

